

Chapitre 1 les différents types d'organisation

Il existe différents types d'organisations qui sont une réponse au besoin d'action collective organisée. Ce chapitre permet aux élèves d'appréhender les types d'organisations et leurs buts. Il permet également de montrer que le gouvernement de l'organisation dépend de la structure de propriété et implique un mode de contrôle des dirigeants. Lorsque le groupe organisé souhaite mener des actions collectives dans la durée, il peut choisir de constituer une organisation, personne morale distincte de chacun des individus du groupe.

Cette organisation possède une existence juridique reconnue par les tiers. Le groupe choisit une forme de statuts juridiques pour fixer des règles de fonctionnement adaptées à ses objectifs, à sa finalité. On distingue :

- L'entreprise : personne ou groupe de personnes dont les activités consistent à fournir des biens ou des services marchands à des clients avec, en contrepartie, la distribution de revenus à partir des bénéfices générés. Son but est lucratif
- L'organisation publique : structure contrôlée par les pouvoirs publics, destinée à satisfaire les besoins sociaux des citoyens/usagers en assurant des missions de services publics non marchands et en gérant les biens publics, tout en garantissant l'intérêt général. Son but est non lucratif
- L'organisation de la société civile : groupe de personnes appartenant à la société civile, motivé par la réalisation d'un projet collectif dans des domaines variés ou d'intérêt général, en fournissant des services non marchands. Son but est non lucratif.



À retenir !

1. Comment s'organise l'action collective ?

- **Lorsque le groupe organisé souhaite mener des actions collectives dans la durée, il peut choisir de constituer une organisation**, personne morale distincte de chacun des individus du groupe. Le groupe choisit une forme de statuts juridiques pour fixer des règles de fonctionnement adaptées à ses objectifs, à sa finalité.
- **L'entreprise** : personne ou groupe de personnes dont les activités consistent à fournir des biens ou des services marchands à des clients avec, en contrepartie, la distribution de revenus à partir des bénéfices générés. Son but est lucratif.
- **L'organisation publique** : structure contrôlée par les pouvoirs publics, destinée à satisfaire les besoins sociaux des citoyens/usagers en assurant des missions de services publics non marchands et en gérant les biens publics, tout en garantissant l'intérêt général. Son but est non lucratif.
- **L'organisation de la société civile** : groupe de personnes appartenant à la société civile, motivé par la réalisation d'un projet collectif dans des domaines variés ou d'intérêt général, en fournissant des services non marchands. Son but est non lucratif.

2. Comment fonctionne une organisation ?

- **Les organisations ont besoin de ressources humaines**, matérielles, immatérielles et financières pour fonctionner. Elles sont en relation permanente avec des acteurs internes et externes.
- **Les règles de fonctionnement** de l'organisation sont définies par la loi et précisées dans les statuts et le règlement intérieur.
- La structure de propriété, c'est-à-dire la répartition de l'organisation entre ses propriétaires, conditionne leur pouvoir de décision dans l'organisation. Elle varie selon le type d'organisation et détermine le gouvernement de l'organisation.

3. Comment se gouverne une organisation et comment sont contrôlés les dirigeants ?

- **Le gouvernement de l'organisation représente la manière dont le pouvoir est réparti** au sein de l'organisation et dont le contrôle est exercé par les propriétaires pour défendre leurs intérêts.
- **Dans chacun des types d'organisation**, les dirigeants sont élus par leurs membres réunis en assemblée générale : les propriétaires dans l'entreprise, les citoyens ou leurs représentants dans une organisation publique et les adhérents dans une organisation de la société civile.
- **Un contrôle des dirigeants existe** dans chaque type d'organisation afin de vérifier que les actions menées satisfont les intérêts de ses propriétaires.